

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/07/02 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le mardi, 2 juillet 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

7.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

7.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-07-79 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'adopter l'ordre du tel que présenté.

7.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux;

19-07-80 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

7.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-07-81 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 110 942.54\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 2 juillet 2019 avec ajouts au montant de 110 942.54\$

7.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – juin 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de mai est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

7.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

7.7 Correspondance

06-06-2019 CAUCA – Statistiques des interventions – Rapport de performance;
10-06-2019 MMQ La Mutuelle des municipalités de Québec – Modification au calcul de votre part de la ristourne 2018 de la MMQ;

- 10-06-2019 Municipalité de Saint-Jude – Partage d'une ressource en urbanisme – Déclaration d'intérêt;
- 18-06-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019;
- 19-06-2019 Commission des Loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2019;
- 20-06-2019 Ministère des affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Gestion des zones inondables;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

7.8 Administration générale :

7.8.1 Dépôt du rapport du maire 2018

Le maire fait le rapport de l'année 2018 aux personnes présentes. Le rapport sera publié dans le journal municipal l'Écho du mois de juillet 2019.

7.8.2 Fermeture pour vacances estivales

Avis est donné que le bureau municipal sera fermé du 19 juillet 2019 au 4 août 2019 inclusivement pour les vacances estivales.

7.8.3 Appui - Demande adressée au Ministre de la Famille pour le maintien d'un service de garde pouvant accueillir 34 enfants à Saint-Simon

19-07-82

Considérant qu'en 2008, à la suite de la fermeture de la caisse Desjardins, la Municipalité de Saint-Simon s'est vu offrir le bâtiment, à condition qu'il soit transformé en un projet structurant pour la Municipalité ;

Considérant qu'à la suite d'un appel de projets, celui retenu a été de transformer le bâtiment en une garderie pouvant accueillir 34 enfants ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a contribué au projet de réaménagement de la caisse populaire de Saint-Simon en garderie pour un montant de 100 000 \$ via le programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

Considérant qu'à la suite de nombreux investissements et efforts pour répondre aux exigences des divers paliers gouvernementaux, un permis de garderie privée non subventionné a été délivré à la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors ;

Considérant qu'une garderie privée non subventionnée a l'obligation de respecter la même loi et le même règlement que les Centres de la Petite Enfance (CPE) ;

Considérant la recherche constante de personnel éducateur formé en petite enfance par la propriétaire de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors, les ressources financières ne permettant pas d'offrir les mêmes conditions salariales et avantages sociaux qu'un CPE ;

Considérant que les démarches afin que la garderie l'Île-aux-Petits-Trésors soit reconnue comme étant un Centre de la petite enfance (CPE) n'ont jamais été considérées aux fins d'améliorer une offre de service équitable dans notre petite localité, comme il s'en trouve dans les municipalités voisines ;

Considérant que faute d'éducateurs, la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors ne peut accueillir un nombre d'enfant jusqu'à sa pleine capacité de 34 places, étant donné qu'elle doit respecter les ratios éducateurs/enfants ;

Considérant que depuis l'ouverture de cette garderie, le service offert et donné par la propriétaire, de concert avec les éducatrices, a toujours été de très grande qualité, à la grande satisfaction des parents de la centaine d'enfants de Saint-Simon qui en ont été les grands bénéficiaires ;

Considérant qu'à bout de ressource, la propriétaire de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors, informe officiellement la Municipalité qu'elle cessera ses activités le 30 août 2019 ;

Considérant que la fermeture de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors viendrait gonfler une liste d'attente déjà saturée ;

Considérant que la fermeture de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors aurait un impact majeur tant par la perte d'emplois que pour la diminution des services aux familles ;

Considérant que les places de garderie en milieu familial subventionné à Saint-Simon sont comblées ;

Considérant que certains parents devraient envoyer leurs enfants dans des garderies hors de leur municipalité de résidence ou d'emploi ;

Considérant que certains parents pourraient se voir forcés de retarder leur retour au travail, de prendre des arrangements avec leur employeur ou de démissionner afin d'assurer la garde de leurs enfants ;

Considérant que cette situation aurait un impact négatif pour les finances des familles, pour l'économie locale ainsi que pour les employeurs dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre ;

Considérant la réception d'une pétition signée par l'ensemble des parents dont les enfants fréquentent présentement la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors demandant au Gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires au maintien d'un service de garde à Saint-Simon ;

Considérant qu'en février 2019, le ministre québécois de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe promettait d'ajouter 13 500 places supplémentaires dans le réseau des services de garde du Québec dont 2 500 dans les installations existantes ;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyé par Claude Dalcourt, il est résolu que le Conseil appui la demande faite par la municipalité de Saint-Simon auprès de monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, de créer à très court terme, des places additionnelles subventionnées afin de préserver la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors de Saint-Simon et de faire en sorte que ces 34 places déjà disponibles deviennent des places en milieu subventionné. De cette façon, le service serait donné à un coût abordable et le recrutement d'employés serait grandement facilité.

Adoptée à l'unanimité.

7.8.4 Ingénierie – Ajout au mandat pour mezzanine

19-07-83 CONSIDÉRANT que, lors de l'appel d'offre, il n'y avait pas mention du sous-sol ni d'une mezzanine, ce qui engendre des frais de conception de la part des ingénieurs;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu que le conseil autorise le mandat supplémentaire au coût de 13 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

7.8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 513-19 décrétant une dépense de 2 000 000\$ et un emprunt de 2 000 000\$ aux fins d'immobilisation pour les bureaux municipaux

Avis de motion Jean-Claude Drolet présente le projet de règlement et donne avis de motion pour l'adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000\$ pour fin d'immobilisation dans le projet des bureaux municipaux et dépose copie dudit règlement;

L'objet de ce règlement est de se prévaloir d'un emprunt incluant les taxes, subventions et autres, suite à l'approbation du MAMH dans le dossier du RÉCIM, et de procéder aux travaux.

Le conseil tiendra une soirée d'information spéciale à cet effet, avis sera donné quant à la date et l'heure.

Copie du règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

7.9 Sécurité publique :

7.9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 514-19 – Règlement concernant la signalisation routière et l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis

Avis de motion Jean-Claude Drolet présente le projet de règlement et donne avis de motion pour l'adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, d'un règlement concernant la signalisation routière et l'utilisation des chemins publics sur le territoire;

L'objet de ce règlement est d'établir les limites de vitesse sur le territoire, plus particulièrement en y ajoutant le rang des Allonges à 40km/h, et de légiférer sur le stationnement de nuit en hiver.

Copie du règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

7.10 Transport – voirie municipale et entretien :

7.10.1 Achat d'un niveau laser - Autorisation

19-07-84 CONSIDÉRANT que plusieurs travaux nécessitent l'utilisation d'un niveau laser;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise l'achat du niveau laser pour un budget de 1 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

7.11 Hygiène du milieu :

7.11.1 Achat d'un système de test de floculation – Autorisation

19-07-85 CONSIDÉRANT le rapport fait par l'inspecteur en voirie, M. Richard Drapeau, suite à sa formation sur le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'achat de ce système pourrait permettre des économies lors du traitement des boues;

CONSIDÉRANT que ce module, au coût approximatif de 700\$ (plus frais de transport, douanes, etc.), sera à la charge des propriétaires utilisateurs lors de la taxation 2020;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu que le conseil autorise l'achat du système de test de floculation.

Adoptée à l'unanimité.

7.12 Aménagement et urbanisme :

7.12.1 Engagement – Inspecteur en urbanisme et environnement

19-07-86 CONSIDÉRANT que le contrat avec la firme Gestim a pris fin en juin dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, conjointement avec la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude a adopté la résolution numéro 2019-06-178 indiquant son intérêt pour une ressource en urbanisme une journée par semaine pour l'année 2019 et deux (2) dès 2020;

CONSIDÉRANT la rencontre des candidats avec formation spécifique en urbanisme et l'unanimité dans la décision d'engagement de la part des trois (3) directrices générales;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil approuve l'engagement de M. Yuri Camiré au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, effectif le 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.13 Loisirs et culture :

7.13.1 Le Ciel-des-4-vents – Appui

19-07-87 CONSIDÉRANT la demande d'appui pour le projet présenté par le Ciel-des-4-Vents pour dépôt au pacte rural;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des activités;

Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu que le conseil appui le projet du Ciel-des-4-Vents.

Adoptée à l'unanimité.

7.13.2 Confirmation d'engagement – Camp de jour

19-07-88 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu de confirmer l'engagement au camp de jour de Nikiane Pagé et Jacinthe Lefebvre, rétroactif au 25 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.14 Activités d'investissement :

7.14.1 Centre récréatif – changement des accès

19-07-89 CONSIDÉRANT que la municipalité avait fait changer le numéro de code du centre récréatif afin de limiter les accès;

CONSIDÉRANT que le code circule à nouveau;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu vandalisme dans le centre;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise la directrice générale à faire procéder au changement de toutes les serrures à clé contrôlées et à utilisation restreinte, outre la clé maître qui ouvrira toutes les portes, incluant frigidaire, etc., et de changer à la porte du côté patineur.

Adoptée à l'unanimité.

7.15 Varia ouvert

7.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

7.17 Levée de la séance

19-07-90 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 21h10.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.